

Bpifrance lance le prêt d'honneur Création-Reprise et le prêt d'honneur Renfort pour favoriser le financement de la création d'entreprise



Paris, le 19 février 2021 – Bpifrance lance deux nouveaux prêts d'honneur, en partenariat avec les réseaux d'accompagnement Initiative France, France Active, Réseau Entreprendre et l'Adie, pour accroître les moyens financiers dédiés aux créateurs/repreneurs d'entreprise.

Le prêt d'honneur Création-Reprise a pour objectif de renforcer les moyens mis à disposition des porteurs de projet via les réseaux d'accompagnement Initiative France, Réseau Entreprendre et l'Adie, afin de soutenir et financer la création d'entreprise dans chaque territoire. D'un montant allant de 1 000 à 80 000 €, ce prêt à taux zéro d'une durée de 1 à 7 ans, avec un différé de 18 mois, permet au porteur de projet, dans le cadre de son projet de création, de développement ou de reprise d'entreprise, d'obtenir un financement de ses besoins professionnels.

Le prêt d'honneur Renfort est un dispositif permettant, dans le cadre du plan de relance gouvernemental, de consolider les quasi-fonds propres des jeunes entreprises de moins de 5 ans, préalablement accompagnées et financées par l'un des réseaux partenaires suivants : Initiative France, France Active, Réseau Entreprendre et l'Adie. D'un montant allant de 1 000 à 30 000 €, ce prêt à taux zéro d'une durée de 1 à 7 ans, avec un différé de 24 mois, permet, dans le contexte actuel de crise sanitaire, de sécuriser les ressources nécessaires à l'activité de ces jeunes entreprises.

Ces deux dispositifs sont déployés par les réseaux d'accompagnement via une plateforme digitale conçue par Bpifrance. L'accompagnement dédié mis en place par les réseaux partenaires, allant de l'instruction de son dossier jusqu'au financement, constitue un réel soutien pour l'entrepreneur dans la réussite de son projet.

Sur l'année 2021, 150 millions d'euros de prêt d'honneur Création-Reprise et 85 millions d'euros de prêt d'honneur Renfort seront déployés. Ces deux prêts d'honneur viennent s'ajouter au prêt d'honneur Solidaire, lancé le 1^{er} juillet 2020 à destination des publics fragiles, ayant créé ou repris une entreprise depuis moins de 3 ans. Bpifrance a pour objectif d'accorder 50 000 prêts d'honneur en 2021 et de mobiliser près de 500 millions d'euros d'ici deux ans, tous dispositifs confondus.

Contact presse :

Laure Schlagdenhauffen

Tel : 01 41 79 85 38

laure.schlagdenhauffen@bpifrance.fr

A propos de Bpifrance et Bpifrance Création

Bpifrance finance les entreprises - à chaque étape de leur développement - en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs. Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Depuis le 1er janvier 2019, Bpifrance a repris l'ensemble des activités de l'Agence France Entrepreneur (AFE) pour créer Bpifrance Création.

Plus d'information sur : www.Bpifrance.fr - www.bpifrance-creation.fr/ www.presse.bpifrance.fr/

Suivez-nous sur Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse